L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,

MERCREDI MATIN, 23 DECEMBRE.

FRANCE.

MESSAGE DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Voici le texte complet du message du maréchal de Mac-Mahon à l'Assemblée de Versailles, message dont nous n'avions en qu'une courte analyse.

"Messieurs,

"Au moment où vous allez reprendre vos travaux, je souviens-moi de le devoir de vous exposer la situation générale du pays, et je vous dois aussi la manifestation loyale de mes propres sentiments.

"Je me suis efforcé, pendant votre absence, de remplir scrupuleusement la double mission qui m'était assignée : l'affermissement de la paix et le maintien de l'ordre.

"Aucune complication extérieure ne vient, en ce moment, entraver l'œuvre de réorganisation à laquelle nous nous sommes dévoués. Mon gouvernement n'a négligé aucune occasion d'affirmer par ses paroles comme par ses actes sa ferme résolution de tenir fidèlement tous ses engagements et de respecter rigoureusement tous les traités. Cette politique que vous avez toujours approuvée et dans laquelle nous avons persévéré a rendu, chaque jour, plus confiants nos rapports avec les puissances étrangères. Aucune d'elles ne doute aujourd'hui de notre sincère désir d'entretenir avec tous les cabinets des relations pacifiques et amicales.

"A l'intérieur, la situation économique du pays s'est sensiblement améliorée. Au cours de l'année dernière a succédé une série de exceptionnelle ; et, grâce aux circonstances qui l'ont favorisée, grâce aux progrès soutenus de l'agriculture, la production agricole s'est élevée à un chiffre qui n'avait jamais été atteint. Cette abondance heureuse dont nous remercions la Providence, ne pouvait manquer d'influer sur le développement des affaires et la prospérité générale du pays.

"Aussi l'activité industrielle qui, pendant le premier semestre, avait subi quelque ralentissement, par suite de l'insuffisance de la récolte précédente, a repris depuis d'une manière sensible. Jamais le mouvement de nos exportations n'a été aussi considérable que dans le cours des quatre mois qui viennent de s'écouler, et tout porte à penser qu'au point de vue des échanges les résultats de 1875, les plus satisfaisants qui aient été obtenus jusqu'ici, seront, pour le moins, égalés.

"L'activité imprimée aux travaux d'utilité publique viendra seconder puissamment ce vaillant effort du travail national ; nous comptons également sur lui pour assurer plus largement la rentrée de nos impôts.

"En s'occupant avec une vive sollicitude des finances publiques, et principalement des moyens de créer les ressources nécessaires pour mettre en équilibre les dépenses et les recettes du budget de 1875, le gouvernement s'est conformé à vos intentions et aux vœux du pays ; il a hâté, avant tout, à faire produire aux impôts existants tout ce qu'ils doivent donner. Des mesures destinées à réaliser d'utiles réformes dans l'administration des finances, à compléter notre législation fiscale et à prévenir, autant que possible, les fraudes de toute nature seront prochainement présentées à l'approbation de l'Assemblée nationale. Ne'te situation financière vous sera d'ailleurs exposée dans un rapport spécial, et vous appréciez par vous-mêmes, du moins, dans quelle mesure ces moyens pourront suffire à combler le déficit que la loi de finance du 5 août 1874 a laissé subsister.

"En parcourant quelques-uns de nos départements, j'ai vu partout s'affirmer, avec l'amour de l'ordre, avec le besoin de calme et de repos, le désir qu'une organisation reconnue par vous indispensable vienne donner au pouvoir issu de la loi du 20 novembre la force dont il a besoin pour remplir la mission que vous lui avez confiée.

"Incessamment agité par la propagation des plus pernicieuses doctrines, le pays, vous le savez, demande, en effet, d'assurer la marche du gouvernement, qui doit le protéger avec vous et le garantir, par des mesures de sage prévoyance, durant la période de stabilité que vous avez permise à la France, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

"Sur ces questions si graves que vous allez prochainement discuter, une entente, je l'espère, s'établira entre vous. En tout cas, je ne déclinerai pas ma part de responsabilité et l'intervention du gouvernement ne fera pas défaut.

"Mais, je tiens à vous dire, dès aujourd'hui, comment je comprends mes devoirs vis-à-vis de l'Assemblée et du pays.

"Je n'ai accepté le pouvoir que pour servir les aspirations d'aucun parti ; je ne poursuis qu'une œuvre de défense sociale et de réparation nationale. J'appelle à moi, pour m'aider à l'accomplir, sans aucun esprit d'exclusion, tous les hommes de bonne volonté, tous ceux dont les préférences personnelles seraient devant les intérêts du pays et devant la cause sacrée de la patrie ; je désire ardemment que le concours d'aucun d'eux ne me fasse défaut. Je le déclame au nom de la France dont je suis, avec vous que le salut et la grandeur.

"Mais, dans ces cas, tiennent ne me décourager dans l'accomplissement de ma tâche. Le 20 novembre 1873, dans l'intérêt de la paix, de l'ordre, de la sécurité publique, vous m'avez confié pour sept ans le pouvoir exécutif. Le même intérêt me fait un devoir de ne point désorter le poste où vous m'avez placé et de l'occuper jusqu'au dernier jour avec une fermeté inébranlable et un respect scrupuleux des lois."

—La tire chambre du tribunal civil aura à se prononcer sur un cas assez singulier.

On se rappelle le rôle joué, pendant la Commune, par un maréchal de fourriers de la rue des Martyres, M. Bittrancourt, qui, officier dans un bataillon de fédérés, prit part aux luttes des derniers jours.

Après les événements de mai, les parents de Bittrancourt allèrent à Versailles, visitèrent les prisons, et, n'y trouvant pas le fourrieur, s'adressèrent à l'autorité militaire.

L'autorité militaire, représentée par un officier d'état-major, leur assura que Bittrancourt, frappé sur une barricade, était mort et qu'on l'avait fait enterrer.

Sur la foi de ces renseignements, les héritiers procédèrent à la liquidation des biens du défunt et furent envoyés en possession de l'héritage. Ils en jouissaient depuis quelques semaines, quand leur vivra une lettre de Bruneteau, dont la santé, toujours excellente, protestait contre un décès prématuré.

Forts de l'acte de décès qui leur avait été délivré, les héritiers furent bon, et Bruneteau fut obligé aujourd'hui de s'adresser aux tribunaux pour faire établir qu'il est vivant et légalement vivant.

C'est Me Ferdinand Gatineau, dit le *Siècle*, qui représentera devant la tre chambre l'ancien commandant de la Commune.

—LES DRAMES DE L'AQUITÈRE.—Les habitants du passage l'auvet, à Montmartre, ont été mis en émoi jeudi soir par le suicide d'une jeune femme dont l'histoire est tout un drame, drame trop fréquent, malheureusement.

Mme R... était mariée à un riche négociant en soie, qu'elle quitta, il y a deux ans, pour suivre un de ses amis, M. S.... qui avait su lui inspirer une vive passion. Après un an de cohabitation, l'amant, qui n'avait eu qu'un caractère, déclara un matin à la femme qui lui avait sacrifié son honneur et son avenir, qu'un brillant parti s'offrait à lui et que des considérations de famille et de position lui faisaient un devoir de l'accepter.

Rien ne sauvait dépendre le désespoir de la malheureuse jeune femme qui avait pris au sérieux ces serments d'amour éternel. Néanmoins, au lieu d'éclater en larmes, en supplications, elle s'efforça de sa séduire. Subjugué par cette attitude, M. S.... implora son pardon et naturellement l'obtint. Ils se constituèrent à vivre ensemble. Il y a trois mois environ, un soir qu'elle attendait chez elle M. S.... qui était allé dîner dans sa famille, elle reçut une lettre dans laquelle son amant lui annonçait qu'il était résolu à rompre cette liaison criminelle. Mme R.... tomba évanouie ; en courut chercher un médecin qui parvint à la ramener à la vie ; mais à la suite de cet accident, une fièvre cérébrale se déclara. Un matin elle résolut de se donner la mort. Profitant de l'absence de sa femme de chambre, elle vida d'un trait un flacon contenant une potion calmante. Grâce à un énergique réactif, le médecin parvint à la sauver, et au bout de quelques semaines, elle fut même complètement rétablie.

Dès qu'elle put sortir, elle se rendit chez dans la maison de son mari, résolue à se jeter à ses genoux pour implorer le pardon de sa faute. Au moment d'entrer, elle rentra : elle se sentait trop coupable pour espérer d'être pardonnée ; elle rentra chez elle plus désespérée que jamais.

Sa maladie avait épuisé ses ressources ; elle n'avait plus eu le courage parler de celui qui l'avait si cruellement abandonnée.

Mercredi soir, elle tenta de faire un piège de son mari une nouvelle démarche qu'elle n'eut pas le courage de mettre à exécution.

La malheureuse femme rentra alors chez elle, s'enferma et résolut de s'asphyxier au moyen de deux réchauds de charbon qu'elle alluma au milieu de sa chambre à coucher. Le lendemain, on la trouva asphyxiée dans son lit.

Une lettre qu'elle tenait dans sa main crispée, portait l'adresse de son mari, que le commissaire de police envoya chercher. M. R. arriva ; il était pâle comme un spectre, et se jeta sur le corps en l'inondant de larmes et en criant d'une voix lamentable :

—Ah! Marie! Marie! je t'aurais pardonné!

Il fallut l'arracher du lit de la morte.

—Quelques lignes pensées de la *Vie Parisienne* :

Les manies sont le liges du caprice à l'habitude.

Le ridicule ne tue que par derrière ; qui l'affronte, l'esquive.

Les partisans comme les femmes : ils sont sensibles à la flâtterie qu'on leur tient sérieusement, mais ils le sont bien davantage à l'infidélité qu'on fait au voisin en leur faveur.

Le malheur est qu'on n'est jamais préparé qu'à ce qui n'arrive pas.

Préoccupé d'une importante décisions à faire, un homme se dit: "Que dirai-je?" Une femme : que mettrai-je?"

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous résumons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875 :

Banques, $1000 ; banques ne recevant pas de dépôts, $300 par tête d'associé ; prêteurs sur gage, par tête $750 ; vente on achat d'espèces ou valeurs, par tête $500 ; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $100 ; compagnie ou agence d'assurance contre l'incendie, $500 ; do., maritime, $500 ; do., de rivière, $500, les compagnies mixtes devant payer pour chaque branche ; compagnie ou agence d'assurance sur la vie, $500 ; inspecteurs d'assurance, $25 ; compagnie ou entreprise de transport, $100 ; imprimeries, $25 ; graveurs, lithographes, $15 ; journaux quotidiens, $50 par associé ; théâtres, do., $250 ; troupes nomades, $10 par jour pour 10 jours et $5 par jour additionnel ; musées, $300 ; joueurs d'instruments, $5 ; machines électriques, $10 ; propriétaires de courses, $500 ; cockpits, $250 ; hôtels $150 par associé ; pension privée où l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé ; logements garnis, $25 par associé ; tout endroit mal famé ouvert au public et où l'on vend des liquides, $250. de légumes $5.

Maison de commerce en gros $100 par associé ; maison de commerce de détail, $25 par associé ; groceries en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $100 ; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Stalle on place aux courses, fair grounds, pique-nique, &c., pour débits de liqueurs, $5 par jour ; sans débit de liqueurs, $2 50 ; stalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, aliments cuits, éventaires ou taraques sur la levée, pour fruits, etc., $10.

Presse à coton, $150 par associé ; coton gin, $100 ; raffinerie de coton, $100 ; hangars à sucre, $500, le tout par associé.

Stalle pour débits de tabac et cigares, $10 ; gazier ou plombier, $15 marchands-tailleurs, $30 ; tailleurs, $10 ; matelassiers, $10, le tout par associé.

Confiseries où des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50, au verre, $100, débits de glace, soda, café, thé, gateaux, $10, annui par associé.

Agence et courtage de navires, $100, maison d'encan, $100, hôpitaux particuliers, $50, par associé.

Recéleurs de marins, coureurs d'hôtels et de bateaux, $25, fabricants de voiles, $10, charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de pompes et d'agrès, $10, chacun.

Bains publics, $15, agence de journaux, d'annonces, de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50, par associé.

Loterie par compagnie $2,500 ; toute agence de loterie, à payer par le principal en l'agent, $200.

Courtage de produits ou marchandises et de propriétés, $50, chaque ; peseurs ou measureurs de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50, par associé.

Entrepreneurs de bâtisses ou de travaux ou sous-entrepreneurs $25 ; pharmaciens $25 ; architectes $25 ; peintres, vitriers, charpentiers, fabricants de citernes $10.

Fonderie de fer et fabrique de machines $150 ; fonderie de cuivre et fabrique de machines et modèles $50 ; ferblantier $25 ; fabrique de machines sans fonderie $25 ; fabrique de modèles sans fonderie $15 ; atelier de réparation pour le fer $25 ; boutique de serrurier, d'armurier, de forgeron $10 par associé.

Laiterie, $20 par associé ; débit d'huitre $10, vente d'huitres en gros $50, vente d'huitres cuites $25, bureau de placement $25, vétérinaires, pédicures $10 ; propriétaires de salles pour concerts, bals, réunions $100 ; toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit paiera chaque fois $10.

Toute personne faisant métier d'acheter ou de vendre des animaux devra être munie d'une licence et payer $100, sous peine de $100 d'amende, et en cas de non-paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbe $10, boulangerie $10, boucher $10, vinaigrier $5, blanchisseur $10.

Agents de réclamation, colporteurs, courtiers de domaine $25.

Agence commerciale de renseignements $25.

Toute personne ayant des préfarts, charrettes ou des brouettes à louer $25.

Toute personne vendant sur ordre ou échantillon $75.

Galeries photographiques $25. Arrimeurs $50. Marchés particuliers $300. Débit de volailles, gibier, légumes, ailleurs qu'au marché $50.

Chaque abattoir $500.

Toute personne trafiquant au Bazar du marché aux Esclaves, vendant du fruits ou poissons seulement dans un marché $10.

Avocats, notaires, médecins, chirurgiens, dentistes, sages femmes, $20.

Cafés, brasseries, cabarets, etc., $100. Cafés avec musique instrumentale $200 ; do avec musique instrumentale et vocale $300 ; avec représentations théâtrales $1000.

Manèges, vélocipédromes, cercles à patiner $50.

Toute personne qui exercera plus d'une profession ou métier paiera la licence pré-vue pour chaque.

Toute profession ou métier non énuméré $10.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $10 ; à deux chevaux ou plus $20 ; tout chariot à un cheval $15 ; à 2 chevaux ou plus $25 ; diables à grandes roues $25 ; charrettes à 4 roues et à 2 roues à un cheval $10, à deux chevaux $15 ; charrette à bière $25. Tout conducteur d'un véhicule d'immédiat à louer $10.

Charrette de jardinier $5 par an, charrette ou voiture de laitier $10. Charrette à bras $2 par an.

Voiture de louage $10, cocher de voiture à louer se stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5 ou à deux chevaux ou plus $10 ; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $20, le propriétaire ou conducteur de tout char employé pour transporter les passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Contre $40.

L'ordonnance répète les anciennes prescriptions sur la tenue, le numérotage et l'éclairage des voitures. La section 50 est ainsi conçue :

Sec. 50. Toutes les licences imposées par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois, à partir de juillet 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables. L'ordonnance répète les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas en le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance qui renferme beaucoup e choses erronées sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en finira avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

LA SOUSCRIPTION
AU PROFIT DES VICTIMES DU 14 SEPTEMBRE.

Le 16 septembre dernier, nous avons ouvert dans nos colonnes une souscription au profit des victimes de la lutte du 14 septembre. On trouvera, ci-dessous, le rapport des opérations du comité nommé par les souscripteurs à la réunion qui a eu lieu dans nos bureaux le 17 septembre. Ce comité s'est mis à l'œuvre immédiatement et a distribué les premiers secours aux blessés que ses membres ont continué à visiter et à secourir chaque semaine.

Dans la répartition des secours, il a pris en considération les besoins des blessés ou des familles secourues et il a tenu compte de l'assistance déjà accordée à certaines familles soit par des souscriptions particulières soit par l'admirable et patriotique organisation des dames de la Nouvelle-Orléans connue sous le nom de "Crescent City Relief Association." Le comité ayant distribué tous les fonds qu'il avait reçus, a terminé ses opérations et a approuvé comme on le verra les comptes de M. E. Mérilh, son trésorier.

Souscription au profit des familles des tués et des blessés qui sont tombés en combattant pour la cause du peuple de la Louisiane le 14 septembre dernier.

A une réunion du comité qui a eu lieu vendredi le 11 décembre 1874, étaient présents :

Messieurs J. Mennier président, E. Mérilh, E. Carrière, F. Limet, E. Montcuse, B. Saloy, Colonel John Glynn, Jr.

Le président expose que le but de la réunion est de distribuer la balance en caisse et de clore les opérations du comité.

M. E. Mérilh, trésorier, donne lecture de l'état de situation de la caisse ce jour, comme ci-après :

Souscriptions recueillies.....$1972 30
Secours distribués à divers.... 1350 00

Balance en caisse.....$ 622 30

Sur motion de M. F. Limet le président est autorisé à délivrer des mandats sur le trésorier pour le reliquat ci-dessus, pour être distribués aux blessés les plus nécessiteux, ce qui est approuvé à l'unanimité.

M. E. Mérilh propose de voter des remerciements à MM. Dufour & Limet, propriétaires du journal l'*Abeille*, pour le désintéressement qu'ils ont témoigné au comité, en insérant gratuitement sur ce journal toutes les listes, rapports, etc., et en prenant l'initiative de la souscription —Adopté à l'unanimité.

Nouvelle-Orléans, le 15 décembre 1874.

J. MEUNIER, Président.
E. CARRIÈRE, Secrétaire.

Rapport du Trésorier.

Sommes reçues de:
Listes de l'*Abeille* de la N.O.....$1468 80
" M. A. Brugier..... 7 00
" M. E. Montcuse..... 98 00
" MM. A. Rochereau & Co 10 00
" M. B. Saloy..... 10 00
" MM. A. Carrière & Co... 355 00
" M. J. Meunier..... 17 50
Reçu de MM. Dufour et Bellows de St Jean-Baptiste..... 16 00

Total des recettes.....$1972 30

Déboursés.

Secours à Henry Poel.....$100 00
" Auguste Guérin..... 100 00
" L. Fazende..... 25 00
" J. McCabe..... 75 00
" F. Pallet..... 250 00
" Minor Kenner..... 95 00
" F. Freetaylor..... 75 00
" C. Swanson..... 225 00
" J. Sauer..... 100 00
" Famille Mohrman..... 50 00
" Veuve West..... 50 00
" Veuve C. Brulard..... 50 00
" P. Bertolini..... 197 50
" J. Crossin..... 75 00
" J. Bruneau, Jr..... 100 00
" Andrew Close..... 225 00
" Veuve Lemoine..... 50 00
" Veuve J. Considine..... 50 00
" W. C. H. Robinson..... 50 00

Total.....$1972 30

RÉCAPITULATION :

Recettes.....$1972 30
Dépenses..... 1972 30
Sommes égales.

Certifié véritable,
Nouvelle-Orléans le 15 décembre 1874.
E. MÉRILH,
Trésorier.

Nous soumettons, membres du comité de secours aux blessés, certifions que l'état ci-dessus fourni par M. E. Mérilh, trésorier, est conforme d'après les livres que nous avons vérifiés et les reçus qui nous ont été exhibés à l'appui des sommes versées par lui, sur les mandats tirés par le président du comité.

Nouvelle-Orléans le 15 décembre 1874.

FÉLIX LIMET,
B. SALOY,
E. MONTCUSE
JOHN GLYNN, JR.,
E. CARRIÈRE,
J. MEUNIER, président.

CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

État des secours distribués aux victimes du conflit du 14 septembre 1874, présenté par ordre du comité exécutif du "Crescent City Relief Association."

Montant déboursé par le major W. I. Hodgson, par traite sur le fonds de la Bourse au coton dans les mains de W. S. Pike, et sous la direction du "Crescent City Relief Association," comme suit :

F. Frethaler.....$25.00
R. Swarzen..... 75.00
Mme West..... 25.00
John Graval..... 75.00
George Amans..... 25.00
James Brunnan..... 25.00
F. Pallette..... 57.50
Bernius..... 68.00
James Crossin..... 25.00
Mme Lemoir (Lemoine)..... 25.00
Mme Owens..... 25.00
H. Poel..... 75.00
A. Bernnier..... 50.00
M. Schamerhorn..... 85.00
Mr. Hickey..... 25.00
Minor Kenner..... 25.00
Andrew Close..... 25.00
Maggie McGinnis..... 25.00
Rudolph Christ..... 25.00
James Davis..... 50.00
F. Coleman..... 25.00
Mme C. Brulard..... 25.00
John Rodgers..... 50.00
John Murrain..... 50.00
Mme Mohrman..... 50.00
Mme Considine..... 50.00
J. McCabe..... 50.00
Mme Gourdain..... 50.00
John McCormick..... 25.00
Mme E. A. Toledano..... 55.00
Mme Casey..... 20.00
Ed. Reynolds..... 20.00

$1,340.50

Montant déboursé par le C. C. R. Association en sus de ce qui précède, sur les fonds reçus par cette association (suivant détails publiés dans l'*Abeille* du 17 novembre).....11,181.20

Total $12,521.70

En outre de cette somme, un fonds a été collecté par l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans et a distribué parmi les victimes (ce fonds s'est élevé à $1,978 30).

Par ordre du Comité Exécutif C. C. R. A. Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1874.

Nous avons reçu avec le rapport qui précède le compte de madame Shropshire, trésorière du C. C. R. A., depuis le 14 novembre, date de son dernier rapport publié dans l'*Abeille*. Ce second rapport constate que la trésorière a reçu de diverses sources $284 40, laquelle somme a été employée en secours aux blessés moins $349 40 qui restent en caisse.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs Africains, des ouvriers et des gens. Les livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'ambigu gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

11 juin—1an Président.
E. BRETON.

Banque d'Amérique — Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1874.— A une élection tenue le 10 du courant, pour élire des directeurs de cette banque, qui ont été servis durant l'année prochaine, les messieurs ci-après ont été élus :

A. M. Fortier, Adolphe Schreck
W. B. Schmidt, J. Tuyes
E. Lopez, W. Van Benthuysen
E. Fabre, A. Tervin
F. W. Tillen, Jno. H. Karchaid
Jno. J. Adams, J. Tarlton
E. B. Briggs.

Et à une assemblée des directeurs qui a eu lieu aujourd'hui, M. A. M. Fortier a été unanimement réélu président

EDGAR HINCKS,
Caissier.

Bureau du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans. No 46 de la rue Decatur.—Nouvelle-Orléans, le 14 novembre 1874.—Il a été décidé une assemblée des actionnaires du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, les directeurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année :

J. A. Fernandez, J. L. Générès,
T. D. Miller, H. Story,
J. Weiss, J. M. Villavaso,
O. Hopkins, B. B. Story,

22no—1anfév A. RAULET, secrétaire.

Consultations tous les jours,

Rue Broad, près St-Philippe.

AYANT abandonné le journalisme, j'ai repris l'exercice de ma profession, la médecine, à ceet effet, j'ai ouvert, à l'adresse ci-dessus, depuis le 1er octobre dernier, une Consultation accompagnée d'une petite pharmacie pour mes clientes. J'y ai ajouté plusieurs préparations spéciales, dont j'ai mes recherches, au vu de la guérison, même danger aucun pour l'avenir, de certaines maladies de femmes, rebelles, cependant, qu'en compromettant la santé future, souvent pour toute la vie !

NOTA : Je emploie jamais de minéraux dans mon traitement interne, ayant jugé, après une longue expérience, que ces minéraux étaient peu assimilables, ne devant pas être—rationnelle-ment—introduits dans le système. Mes consultations sont gratuites pour les personnes pauvres.

2nov—1m Dr. C. TERTUT.

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nile-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le resultat. Le "MIXTURE" ne guérit que le rhumatisme et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatisme. J'ai la première fois que je fais part de ma découverte au public et, en général, je ne demande que le n'ai en que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront prendre leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. J. Gradalaiex a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fourni les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par
W. L. JUHGIRLEWICZ,
Pharmacien au coin des rue Magazine et Tuzlie, Nile-Orléans, Lou.

2nov—1an

BARNETT & CAMMACK,
COURTIERS,
12..... RUE CARONDELET 12
Achètent et vendent :
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'État.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences régiées promptement à un escompte Abaissé.

Négociations d'hypothèques. 8Nl—1an

J. DOUSSAN
143..... Rue du Canal..... 143
entre Carondelet et Baronne.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin au No 143 rue du Canal.

On trouvera dans ce magasin un assortiment de gants Jouvin et Reiguer pour dames et messieurs, ainsi qu'un grand choix de parfumerie impertinent, des marques les plus connues à des prix modiques. 12nov—3m. Mar. J. et D.

MORRISON & WOODWARD
Pharbiennts, Agents et Négociants-Commis-sionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres mêmes de Magnion pour les familles ; de l'Amer Condurango pour le traitement à la Salsepareille, du Sonne Fiant, &c.; agents pour la vente du Silver Dollar Whiskey, de Dr. L. A. Roubouch.—Bureau et cabinet, No 8 de la rue des Carondelet, coin Canal 10 avril—1an.

AVIS.

LES personnes priées, que les actions de la FRENDS SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les déposer avec preuves à l'appui au bureau de la Compagnie, 1307 avenue Pennsylvania, Washington. Dunlap et Calhoun.

Pour les dépositaires, leur livrets balances sur les officiers de la compagnie seront, sont arrêtés, preuves suffisantes pour obtenir le paiement des à cheaup. Il est donc de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, ces encaissés de leur banque, ils leurs livrés pour être balancés.

JOHN T. DUNLAP, JOSEPH CORKWELL,
ROBERT PURVIS, R. M. T. LEFOLD.

Washington, D. C. 7dec—1m Président.

NEW ORLEANS SAVANGE INSTITUTION
156 rue du Canal.

DIRECTEURS :
Dr. W. Bourgs Manger.

L. F. Generes, Benjd Stephart,
George Jaques, John G. Guinea,
Thomas A. Adams, Curt Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Chas. J. Leeds, Samuel Jenkins.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier. 8nov—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Jeudi soir, 24 décembre 1874.
LA FAVORITE, Grand Opéra en 4 actes de Donizetti.
Vendredi 25, Matinée extraordinaire,
A l'occasion de la
FÊTE DE NOËL.
LES NOCES DE JEANNETTE ; LE MAITRE DE CHAPELLE : DORINA, Ballet.
22 déc—2f

Théâtre de l'Opéra.

RÉDUCTION DES PRIX.

Obéissant à de nombreuses demandes, et prenant en considération l'état actuel des affaires, le Directeur de l'opéra s'est décidé à une réduction importante des prix.

Le prix de toutes les places, le prix du Parquet, du Parquet-Cercle et des Loges de Premières, sera de $1.00 et le prix des Secondes $1.

Les Loges de Premières, Secondes, de Parterre, des Loges (Premières ou Secondes) sera uniformément d'une pièce par place.

Nile-Orléans, 22 décembre 1874.

L. PLAUDE CANONGE,
Directeur.

GRAND CONCERT.

Un Grand Concert sera donné par les jeunes Dames de la Nouvelle-Orléans, sous la direction de M. CARTIER, de M. L. VIAN, premier prix du Conservatoire de Bruxelles, flûte-solo de la musique particulière du roi.

AU BÉNÉFICE DE
L'ASILE DES JEUNES ORPHELINS DE ST-VINCENT,
Mercredi, 23 Décembre,
A huit heures précises du soir (les portes s'ouvrent à 7)
A LA SALLE ST-PATRICK,
Place Lafayette.

PROGRAMME :

La fête de St-Patrick — Instrumente en cuivre.
1. Aviodant—Mehul.....Mlle D
2. Grande fantaisie pour flûte—Reichert.....
M. Livian.
3. Barbier.....Mlle W
4. Concerto—Duo pour Weber.....Mme V., Mlle W
5. L'Africaine.....Mlle R
6. Martha, duo.....Mlle C. V., Mlle R
Mlle et une suite—Instrumente en cuivre.

2de PARTIE.

1. L'Enfant Rêve.....Mlle D
2. Variations Brillantes sur un air allemand—Boehm.....
M. Livian
3. Ah! Vous dirai-je Maman.....Mlle R
4. La Chasse du Commandeur—Ritter.....Mlle M
5. Le Prophète.....Mlle M
6. La Favorite—Duo.....Mme R., Mlle M
Minuit (solo—Instrumente en cuivre.

Dames Patronnesses

Mmes Lelaux, Mmes Stauffer,
" Fabre Gasquet, " Gibson,
" Foulché Bilbet, " David Urquhart,
" A. Mitternberger, " Tilton,
" Jacques Bizier, " Kenning,
" Isnacow, " T. Sumna,
" J. Bell Ring, " Bell,
" Victor Meyer, " Peach,
" W. Morton, " Beinz,
" Olivier, " Jno. Henderson,
" Cossé, " F. Robinson,
" Dr. Berthelot, " Phil. McCuin.
" T. J. Semmes,

Comité d'Arrangements.

E. D. White, A. Max,
R. Legard, M. P. Kennedy,
J. Ferrier, Dr. Dan'l Fry,
G. Dupré, A. Nicolopulo,
H. Mitternberger, H. Mochel,
A. Grima, W. Mitchell,
R. Dobel, J. Dubé,
J. Parent, G. Bayon,
Gd Masard, F. Tellis,
Gustave Kahn, O. Tart.

Comité de Réception.

John Henderson, W. J. Castell,
T. Gilmore, N. Cassard,
John T. Moore, Charles Maer ady,
J. Ferrier, J. H. Kennedy,
H. Renshaw Jr., Jno. Gibson,
Victor Meyer, A. Foster Elliott,
Edgard Nott, W. Morton,
Wally Blanchard, E. Peach,
M. Kurtzenbach, W. F. Gibson,
James D. Martin, A. W. Isnacow,
Thos. Allen Clarke, E. F. Robinson,
I. Mc'affery, Phil. McCuin.

22dec—2f.

Phénomène Extraordinaire ! ! ! !

LA JEUNE FILLE, COLOSSE (du Dauphiné) Age, 19 ans.
Poids, 498 livres.
Circonférence du mollet, 25 pouces.

Est visible tous les jours, de 11 à 4 heures, rue du Canal No 84.

ENTRÉE..... 25 cts. Enfants..... 15 cts.
1dec—4f.

Central Park.

CHAMBRE OBSCURE.

Ce merveilleux tableau est exposé au coin des rues Canal et Basin.

Le "Central Park" dessiné, le 25 juillet : l'une des merveilles de New-York et le "Central Park" et la merveille du Central Park est la Chambre Obscure. Il offre un spectacle étonnant.

On peut le voir de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

1er déc—1m

Bureau de la Société des crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No 48 rue Decatur Nouvelle-Orléans, le 11 novembre 1874.—Le novembre 1874, à une assemblée des directeurs de cette société, M. J. A. Vernandes a été réélu président et M. A. Raulet secrétaire.

A. RAULET,
22 nov—1m—2f sep Secrétaire.

Banque Nationale de l'Etat, Nile-Orléans—Nouvelle-Orléans, le décembre 1874.—Il a été élu des directeurs pour l'année prochaine, sans rien au-dessus de $100 le nombre MARDI de janvier, 19 du mois prochain, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY,
19 déc—1m Caissier.

AVIS D'ASSURANCE.

Bureau de Louisiane Equitable Life Insurance Co. Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1874.—Il est informé que les polices émises, ne sont pas de la direction.

Il est informé, à l'unanimité, que les polices émises, par cette compagnie, ayant bonnes des personnes, ne sont pas de la direction.

Il est informé, à l'unanimité, que les polices émises, par cette compagnie, ayant bonnes des personnes, ne sont pas de la direction.

WILLIAM BURKHARDT,
16 déc—1m. Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans.—Nile-Orléans, le décembre 1874.—A une assemblée spéciale, ce—A une réunion du conseil de la Nile-Orléans, tenue le 10 du courant, pour élire des directeurs de cette banque, qui ont été servis durant l'année prochaine, les messieurs ci-après ont été élus :

A. M. Fortier, Adolphe Schreck
W. B. Schmidt, J. Tuyes
E. Lopez, W. Van Benthuysen
E. Fabre, A. Tervin
F. W. Tillen, Jno. H. Karchaid
Jno. J. Adams, J. Tarlton
E. B. Briggs.

Et à une assemblée des directeurs qui a eu lieu aujourd'hui, M. A. M. Fortier a été unanimement réélu président

EDGAR HINCKS,
Caissier.

Bureau de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans. No 46 de la rue Decatur.—Nouvelle-Orléans, le 14 novembre 1874.—Il a été élu une assemblée des actionnaires du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, les directeurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année :

J. A. Fernandez, J. L. Générès,
T. D. Miller, H. Story,
J. Weiss, J. M. Villavaso,
O. Hopkins, B. B. Story,

22no—1anfév A. RAULET, secrétaire.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.
de BERWILL.

24 rue St. Charles, près du Pavais Royal

Noël, Semaine des Fêtes.

ATTRAIT : DEMENSES,
DEUX TROUPES, Dramatique et de Spécialité.
Matinée Mercredi et Samedi.
VINGTIÈME MATINÉE ANNUELLE—Matinée à Prix de Noël—Vendredi, 25 décembre.
10.000 Jouets élégants distribués.
Première apparition à la Nile-Orléans, des célèbres artistes : Les Sœurs Jumelles Vaillo, ladies de nous avec ensemble. Les Sœurs ont les plus précieuses, gracieuses et les plus fraîches de la Mode.
Aussi grande troupe nombreuse d'artistes de spécialité ; prendre soin de prendre à connaître mutuels : ANNIE BARK, particulièrement montré.
R. Cos. R. Knight, comme Henry Morris.
Entrée, la spectacle oriental intitulé : VALLEE ; DE R et O BRUN, Aux Grands Jours, Mirer-en-scène et décors très-beaux, &c. &c.

Théâtre des Variétés.

Directeur.....JNO. E. OWENS.
Court rangement de l'artiste populaire,
Mme D. P. BOWERS.
Qui sera secondée par M. L. G. McCollum, et toute la troupe.

Mardi so